

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : — 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storch, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RECLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 30 Juin doivent être renouvelés sans retard.

Mardi prochain

Le Journal de Lyon commencera la publication d'un roman qui a obtenu un très-grand et très-légitime succès dans le feuilleton de l'opinion nationale, et qui est dû à un de nos jeunes littérateurs les plus distingués :

LA HAIE-BLANCHE

PAR PROSPER CHAZEL

Nos lecteurs nous sauront gré de nous être assuré le droit de reproduction de cette œuvre, remarquable à tous égards, au point de vue de la pensée, de la forme et de l'intérêt dramatique.

NOUVELLES DU JOUR

23 juin.

Aujourd'hui encore, il n'est guère question, dans les journaux et les correspondances de Paris, que de la grande manifestation de la droite, et des horizons nouveaux qui, suivant l'opinion de vue où se place chaque parti, se défont, s'assombrissent ou rassérénent par ce coup de foudre.

On croit aisément que l'on désire, et sans prétendre échapper plus sûrement que d'autres à cette loi commune de notre nature, il nous paraît bien difficile de justifier, par des raisons acceptables, la conclusion que tirent certains journaux de l'événement, dont chacun, bien entendu, trace le tableau à sa manière, et escompte les suites.

Nous reproduisons plus loin un article du Journal des Débats qui donne, croyons-nous, la note juste et expose avec une grande netteté les conséquences du conflit, dans lequel les oppositions de droite se sont si imprudemment engagées. Si les conservateurs s'offrent aujourd'hui à servir de leur côté, cette attitude des Débats, dont les attaches avec le centre droit sont bien connues, ne laisse pas d'exciter quelque surprise; mais il est impossible de ne pas être frappé du ton de sincérité et de la haute raison qui régissent dans l'article de M. John Lemoine.

Le Journal de Paris prend les choses plus au tragique : « La majorité, puisant des forces dans son élan même, se résoudra-t-elle, dit l'organe orléaniste, à placer le gouvernement dans l'alternative de se démettre ou de gouverner avec elle? Mais la majorité a les mains liées par l'extraordinaire Constitution qui nous régit... La Chambre ne peut renverser le chef du cabinet sans renverser le chef du pouvoir exécutif, et qu'il faut absolument — grâce à cette Constitution — à laquelle M. Rivet a donné son nom, — qu'une crise ministérielle devienne une crise gouvernementale. O profondeur constitutionnelle de M. Rivet et du centre gauche ! » L'incroyable résistance du centre gauche aux propositions du centre droit, c'est là, en effet, le grand grief des royalistes, et la cause première de l'échec qu'ils ont subi dans leur tentative de pression sur le gouvernement. C'est aussi sur l'attitude future du centre gauche que partisans de la monarchie et républicains fondent aujourd'hui leurs meilleures espérances.

La République française est convaincue que le centre gauche va, par suite de l'insuccès de la droite, se recruter de beaucoup de membres du centre droit :

Tous les conservateurs qui hésitent encore, dit-elle, et qui pourtant n'appartiennent pas à la maladroite de la peur ou des préjugés irréconciliables,

accepteront cette parole de M. Thiers (il faut aider à fonder la République), comme un mot d'ordre. Ils iront, dans ce grand et patriotique parti du centre gauche, faire leur apprentissage républicain.

M. Thiers, dit de son côté l'Avenir national, vient de se rallier pour longtemps le centre gauche, dont il est maintenant le chef illustre, au-dessus même de M. le général Chanzy. Du même coup, il a désarmé la gauche radicale et la gauche, qui ne doivent plus conserver à son égard aucune prévention. Tout le mouvement républicain, si considérable en France, et dont chaque élection témoigne, va graviter autour de lui.

Et l'Avenir ajoute que le centre droit est désormais sans influence. Or ce centre droit mort, morte aussi est la majorité.

Le Monteur universel croit, au contraire, à un rapprochement des deux centres :

« Le centre droit, en deux mots, demande au gouvernement d'être plus parlementaire et plus conservateur. S'il ne demande que ces deux choses, il doit s'attacher à son dessein avec plus de force encore, et pourvu qu'il ne s'en écarter pas, les auxiliaires ne tarderont pas à lui venir; la majorité du centre gauche se joindra à lui, parce que la majorité du centre gauche n'entend pas autrement que le centre droit les conditions générales de l'ordre et de la liberté.

Ainsi, rien ne s'oppose à ce que le centre droit et le centre gauche marchent d'accord dans la suite, comme ils l'ont fait très-souvent depuis quinze mois.

Le Monteur a déjà oublié, paraît-il, ce qui s'oppose, en réalité, à cette action des deux centres; le Temps le fait ressortir en excellents termes :

« Tout est relatif en ce monde; la question de savoir si la France vivra en république ou en monarchie, peut devenir subalterne en certaines circonstances, au milieu, par exemple, d'une guerre civile et sociale telle que la lutte avec la Commune. Mais on ne peut pas faire, une fois la société revenue à l'ordre et à la paix, que les discussions dont je parle ne reprennent leur intérêt et leur gravité. Il y a plus, il est de la nature de ces discussions de s'imposer avec une force prépondérante toutes les fois qu'elles sont soulevées, de prendre dès lors, quoi qu'on en ait, le pas sur toutes les autres. On a beau y apporter du scepticisme ou de l'éclectisme; on a beau insister sur l'indifférence des dénominations et des formes, il n'en est pas moins vrai qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, que le pouvoir soit électif ou héréditaire, et que tout reste incertain dans la marche de l'État aussi longtemps que ce point n'est pas décidé.

Et c'est parce que le centre gauche veut fermer au royalisme la porte, que le centre droit se montrera, au contraire, tout à fait disposé à lui ouvrir, que l'entente entre les deux groupes paraît aujourd'hui difficile à renouer. Elle devient plus improbable encore par ce fait que le gouvernement accepte les déclarations du centre gauche comme répondant exactement à sa politique.

« Que tous ces hommes de bonne volonté sachent que cette réunion représente exactement la politique dont M. Thiers se fait honneur d'être le chef : la fondation de la République par le droit et le développement des principes conservateurs politiques et sociaux.

Ainsi s'exprime le Bien public, journal que l'on sait inspiré par la présidence.

Le centre gauche venant à se rejeter définitivement vers la gauche, que deviendra la droite? Sera-t-elle majorité ou minorité? Tel est le principal sujet d'inquiétude que laisse entrevoir le langage des feuilles royalistes, qui — sans tenir compte de la véritable provocation des délégués de la droite — accusent, avec un accord remarquable, M. Thiers d'avoir rompu la trêve de Bordeaux.

C'est la opinion de la Gazette de France; avec elle, l'Union estime que le chef du pouvoir exécutif « fausse le pacte, fausse le caractère de l'Assemblée, et fait violence à l'instinct conservateur et monarchique qui l'avait produite.

Le Français parle ainsi :

« Les délégués de la droite et du centre droit, dit-il, demandaient, non pas comme affecté de le répéter les journaux de gauche, une politique antirépublicaine ou réactionnaire, mais seulement une politique plus conservatrice et plus parlementaire. Les délégués se sont placés très-nettement sur ce terrain.

« Le caractère même qu'on a voulu donner à cette démarche lui ôte toute apparence de déclaration de guerre immédiate. Toutefois il est bien évident que les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient hier.

« Et le Français de prodiguer au gouverne-

ment les conseils d'abord... et les menaces ensuite.

« Que les conservateurs soient majorité ou minorité, nous ne comprenons pas que le gouvernement ne fût pas préoccupé de cette situation nouvelle. Croit-on qu'il soit indifférent qu'aux yeux du pays le gouvernement apparaisse désormais séparé de tous les représentants du parti conservateur et uni à la gauche? Jusqu'à présent on vivait sur une équivoque; cette équivoque faisait le malaise des esprits, mais elle faisait aussi auprès de la masse peu éclairée la force du gouvernement; il y avait deux manières pour M. Thiers de faire cesser l'équivoque : ou en revenant aux conservateurs, ou en manifestant clairement son intention de rester avec la gauche. Il a choisi le dernier parti. Les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir.

Suivant l'Opinion nationale — et nous sommes entièrement de son avis — les conséquences ne sont point à redouter et la moralité de la crise, c'est que tous rêves de restauration monarchique s'évanouissent et que « la République est la condition évidente, essentielle et une de la durée de la France.

Tout en raillant d'assez mauvais grâce, l'Univers n'est guère moins affirmatif : « M. Thiers a bien le droit de s'estimer autant que Napoléon I^{er}, que Louis-Philippe, que Napoléon III, que les deux républicains et que tout le peuple et toutes les générations de 89... Seul défenseur de la République, en présence de trois partis monarchiques, il les a divisés :

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois !

« Il a couru, il les a fait courir, ils sont tombés dans son piège, et la République est sauvée.

C'est vraiment adroit ! Les journaux bonapartistes annoncent qu'ils vont « pousser à l'installation de l'empire » comme M. Thiers, usant de son droit, a poussé à l'installation de la République.

Ce sont là, — avouons-le — des républicains, — collets de plaideurs ayant perdu leur procès, — en dernier ressort.

Dans la séance d'hier, l'Assemblée a achevé, en seconde lecture, la discussion de la loi de recrutement et décidé qu'elle passerait à une troisième délibération.

Le seul incident à noter est relatif à l'insertion dans la loi d'un paragraphe stipulant que les soldats auront toute liberté pour remplir leurs devoirs religieux. C'est un droit, qui faisait l'objet d'un amendement de Mgr Dupanloup, a été adopté à l'unanimité de 539 voix.

À la fin de la séance, M. le baron Chaurand a obtenu de l'Assemblée qu'elle fixât à mardi son interpellation sur les écoles de Lyon.

La discussion des lois d'impôts commencera lundi.

On ne sait encore si M. de Larocq aura consenti à reprendre son portefeuille; ce qui est bien autrement important, c'est l'assurance donnée par le Mémorial diplomatique que « la négociation entre les cabinets de Versailles et de Berlin peut être considérée à l'heure qu'il est, sinon comme complètement terminée au fond, du moins comme très-près d'aboutir.

« Le langage tenu depuis hier, à ce sujet, par la diplomatie, par de grands banquiers, et quelques députés, est adroit, ce journal, entièrement conforme à ce que nous avançons. Nous savons d'ailleurs, depuis plus d'un mois, que le cabinet de Berlin était dans l'intention d'en finir coûte que coûte avec cette question; et dès ce moment nous n'avons plus douté du résultat final.

LA CRISE

Notre correspondant versillais retrace aujourd'hui de main de maître le tableau de la crise parlementaire qui vient de se terminer et il en tire la morale avec beaucoup d'esprit politique et de sagesse. Nous détachons en conséquence les Tablettes versillaises de leur place habituelle, pour les recommander plus particulièrement à l'attention de nos lecteurs :

Que vont-ils faire? c'est la grande inquiétude, ou plutôt, pourquoi ne point dire le mot? la grande curiosité du moment. Ces messieurs ne devaient point s'abuser, lorsqu'ils ont tenté leur démarche, sur son résultat probable. Ils ont un plan, des projets, un pro-

gramme d'action et de résistance. Tout se bornera-t-il à ne plus faire de concession au président dans les discussions de lois? Mais en ce cas il n'y aurait point grand péril en la demeure. On ne voit pas, en effet, que dans tous ces grands débats entre les réformes démocratiques commandées par les temps nouveaux et l'égoïsme routine du temps passé, il en ait beaucoup coûté à la majorité d'être le plus souvent d'accord avec M. Thiers. Il n'est pas un bien grand novateur, mais elle ne plus, à ce qu'il semble, et les partis-pris de l'un ont toujours fait assez bon ménage avec les mollesseuses intéressées de l'autre. Que si l'on se mettait en tête de vouloir l'impôt sur le revenu, l'instruction gratuite, obligatoire laïque, sans grande conviction, j'imagine, mais pour faire pièce au président, je ne désespérerais pas de voir M. Thiers jouer ce bon tour à ses adversaires de désarmer et de leur dire : « Votez à votre guise. Je ne donne plus ma démission : j'en aurai qu'à me prendre au mot ! Je vous resterai au pouvoir, pour fonder la République.

Qui y perdrait? qui serait dupe? Assurément ce ne serait pas la France.

La droite modérée et le centre droit ont-ils quelque velléité d'action extraparlimentaire? Ceci serait plus grave, dans l'intention du moins. Mais « l'homme intrépide, le vaillant au cœur droit » dont parle dans sa lettre M. d'Haussonville est encore à trouver. Serait-ce le général Ducrot, serait-ce le général de Cissey? C'est bien malheureux. Et puis, il faut que l'armée suive, et il est absolument sûr qu'elle ne suivrait pas. Il n'y a que le maréchal Mac-Mahon dont le nom jouisse dans l'armée d'un universel prestige. Mais ce prestige a précisément sa source dans le désintéressement bien connu de cet homme de guerre, dans sa loyauté devenue proverbiale, dans son éloignement de la politique. On n'acceptera point, ou s'il accepte, il sera amoindri.

Ce qu'il y a de plus clair dans les déclarations de la droite et du centre droit, c'est que ces deux groupes se proposent de se retirer sous leurs tentes, pour y boudoir ou y conspirer tout à l'aise. On ne voit pas cependant qu'ils se hâtent de faire rentrer avec eux dans cet isolement boudoir les trois ministres de leur parti : MM. Toisserenc de Bort, de Goulard, de Larocq.

De la retraite annoncée des deux premiers, il n'est plus même question; le troisième est encore à son poste, à l'heure où j'écris ces lignes. On s'est ravisé, sans doute, et l'on préfère laisser des ennemis dans la place.

Vraisemblablement aussi le centre droit et la droite modérée se proposent de travailler encore le centre gauche. On affecte de croire que celui-ci est très-ébranlé. C'est là une grande erreur. Il se peut que quelques-uns de ses membres (très-peu nombreux) soient incertains, que les plus portés à la conciliation aient quelque tristesse à l'idée d'une séparation, que ceux surtout qui faisaient de la conciliation à force, au bénéfice de leur propre fortune, comme le doux et ambitieux M. Desseigny, vice-président du centre gauche et grand ami du centre droit, soient mal à l'aise présentement. Mais l'ensemble est, au contraire, raffermi et

singulièrement fortifié : car depuis deux jours il peut considérer M. Thiers comme son président honoraire et comme son chef.

D'autre part, la gauche radicale, sentant le péril et reconnaissant à M. Thiers de n'avoir point été mise par lui en trop grande suspicion, va se rapprocher de la gauche. Un grand parti de la gauche va se constituer, qui renfermera sans doute bien des dissidences en son sein, mais plus cohérent et uni pour l'action du moment.

De l'autre côté, qu'y a-t-il? Le centre droit, la droite modérée... Mais l'extrême droite, elle n'a point dit son mot. A la vérité, elle était bien représentée, dans la délégation des huit, en la personne de M. de La Rochefoucauld-Bisaccia, mais pour la forme seulement, et sans qu'ils l'ensuive aucune assurance de quotidienneté et durable entente.

Le centre droit et la droite modérée désirent, il n'y a plus à s'en taire aujourd'hui, une restauration monarchique, et n'est point celle de la droite extrême. Celle-ci sait fort bien que dans tous les projets de fusion on veut faire d'elle une dupe. Elle se réserve et garde, elle aussi, sa liberté d'action et de vote. Incapable de travailler pour elle-même, ce n'en est pas moins elle qui déterminera la victoire, selon qu'elle se portera ici ou là au gré de son caprice ou du choix qu'il lui viendra de faire entre ses deux haines : la République ou les d'Orléans.

Quant au groupement de toutes les droites sous l'anonymat du parti conservateur, en dehors de la République franchement acceptée, il ne peut avoir logiquement qu'une seule raison d'être : une restauration bonapartiste. Il est à croire que nous n'en sommes point encore là.

Ces impossibilités et ces impossibilités conspireront pour la consolidation de la République. Soyons donc sans crainte, et retournant le mot de M. d'Haussonville, disons : « Quoi qu'il arrive, la République ne périra pas. »

COURRIER DE PARIS

Paris, 22 juin.

Les récents se complètent et les commentaires s'accroissent sur l'entrevue de M. Thiers et des délégués.

Deux points que je relève dans un journal favorable à la droite : M. Thiers aurait nettement déclaré que le pacte de Bordeaux ne permettait pas d'appliquer les principes ordinaires en matière de gouvernement parlementaire et que son véritable rôle était au fond de gouverner en dehors des partis et, à ce propos, il aurait fait l'éloge de l'attitude sage et politique de la gauche.

Le Journal des Débats, qui est moitié centre gauche et moitié centre droit, est très-curieux ce matin : le bulletin politique de M. Clément Caraguel, l'article de M. John Lemoine et la lettre de M. Edouard Laboulaye d'une part, la correspondance de M. Auguste Léo de l'autre, forment un contraste des plus singuliers et qui montre bien dans quel désarroi s'agit aujourd'hui le parti dit conservateur-libéral; il montre aussi, et il faut s'en féliciter, que la majorité, peut-être la presque unanimité du centre gauche est désormais décidée à soutenir nettement M. Thiers sur le terrain de la République définitive.

Par contre, le centre droit et la droite, la droite surtout, déclarent très-haut leur ferme résolution de reconstituer une majorité influente ou au moins une minorité compacte et de ne plus faire dès lors aucune sorte de concession.

Je viens de voir tout à l'heure un avocat qui a beaucoup d'amis parmi les membres légitimistes, au barreau de Paris. Il causait hier avec eux et il en a retiré cette impression très-nette que le groupe légitimiste de l'Assemblée est décidé à voter contre M. Thiers dans toutes les questions où M. Thiers paraîtra pencher vers la gauche.

reconnu un des serfs de Kharlof.

— C'était son affaire de seigneur, répondit le paysan; ça ne change rien à l'injustice qu'on lui a faite.

Devant la fosse ouverte, Evlampia trahissait la même absence d'esprit; elle semblait obsédée de la même rumeur morne. Je remarquai qu'elle traitait Slotkine, qui plusieurs fois tenta de lui adresser la parole, comme elle avait traité Giklof, et plus mal encore.

Quelques jours après, le bruit se répandit qu'Evlampia Martine avait quitté pour toujours la maison paternelle, et sans dire où elle allait. Elle avait abandonné à sa sœur toute la part de fortune qui lui revenait, se bornant à emporter quelques centaines de roubles. — La bonne Anna, elle a racheté son mari, s'écria ma mère en apprenant cette nouvelle.

Puis, s'adressant à Giklof, qui avait remplacé Souvenir pour lui faire la partie de piquet : — Il n'y a que toi qui es les mains malhabiles, des mains qui ne savent ni prendre ni garder.

Giklof poussa un soupir en regardant ses larges mains étalées sur la table. Peu de temps après, ma mère et moi, nous allâmes nous établir à Moscou, et bien des années s'écoulèrent avant que j'eusse l'occasion de revoir les filles de Kharlof.

IVAN TOURGUENEF.

(La fin à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 24 Juin 1872. 42

LE

ROI LEAR DE LA STEPPE

(Extrait de la Revue des Deux-Mondes.)

On accourut, on enleva la poutre; on retourna Kharlof sur le dos. Son visage était inanimé; du sang suintait au coin des lèvres; il ne respirait plus. — C'est fini, — murmuraient les paysans qui s'étaient approchés. On courut chercher de l'eau dans un puits; on lui en jeta un seau tout entier sur la tête. La boue et la poussière furent enlevées du visage; mais aucune fibre n'y tressaillait. Un bauc fut apporté et placé près de la maison; à grand-peine, on l'y mit sur son séant, la tête appuyée contre la muraille. — Le petit Cosaque Maximka s'avança, plaça un genou, écarta l'autre jambe, et, dans cette pose théâtrale, souleva des deux mains le bras gauche de son ancien maître. Pale comme la mort, Evlampia

vint se placer devant son père et fixa sur lui ses yeux démesurément ouverts et immobiles.

Ni Anna, ni Slotkine n'osèrent s'approcher. Tous se taisaient dans une attente morne. On entendit enfin une sorte de bouillonnement convulsif dans la gorge de Kharlof, comme d'un homme qui avale de travers un breuvage; puis il fit un faible mouvement du bras droit, ouvrit un seul œil, celui du côté droit, et, ayant promené autour de lui un regard hébété, comme s'il eût été en proie à je ne sais quelle terrible ivresse, il bégaya : — Fra... casse... — Puis après une pose : — Le voilà le poulain noir...

— Un flot de sang épais jaillit de sa bouche; tout son corps frémit. — C'est la fin, — pensai-je; mais Kharlof ouvrit de nouveau l'œil droit (la paupière gauche restait immobile comme celle d'un mort), en dirigea le regard sur Evlampia, et d'un voix presque éteinte :

— C'est toi, fille, dit-il... je te... — Lizinski, d'un geste, appela le père, qui se tenait encore sur le perron. Le vieillard se hâta; mais ses genoux chancelants s'embrayèrent dans son long surplis. Tout à coup une hideuse convulsion souleva les jambes de Kharlof, puis le tronc, puis gagna son visage. Celui d'Evlampia se déforma de la même façon, comme si elle eût imité son père dans son agonie. Maximka fit le signe de la croix. J'eus peur, et courant près de la porte d'entrée, je me pressai la poitrine contre un des poteaux. À ce moment, un murmure sourd et bas courut de bouche en bouche. Je compris que Kharlof avait cessé de vivre. La grosse poutre lui avait brisé l'épine dorsale.

— Que voulais-tu lui dire en mourant, me demandai-je à moi-même en retournant à la maison sur mon poney; je te le maudis ou je te pardonne ? — Bien que la pluie eût recommencé, j'allais au pas, voulant rester plus longtemps seul avec mes réflexions. Souvenir était parti sur l'une des télégas qu'avait amenées Lizinski. Si jeune et si léger que je fusse en ce temps-là, je ne pouvais m'empêcher d'être frappé par le changement subit et profond que produisit dans tous les cœurs l'apparition inattendue ou même attendue de la mort; sa solennité, et ce que j'appellerai sa sincérité. J'avais été fort ému, et pourtant mon regard enfantin avait pu noter bien des choses : comment Slotkine rapidement et furtivement avait jeté loin de lui son fusil ainsi qu'une chose volée; comment sa femme et lui étaient devenus soudain l'objet d'une réprobation silencieuse et générale; et comment le vide s'était fait autour d'eux. Cette réprobation ne s'étendait point sur Evlampia, bien que sa faute n'eût pas été moindre que celle de sa sœur; elle avait même excité une certaine pitié, lorsqu'elle tomba comme une masse inerte aux pieds de son père inanimé. Cependant tout le monde sentait qu'elle aussi était coupable. — Injustice envers le vieillard ! dit un paysan à tête grise, appuyé, comme un juge antique, des deux mains et de la barbe sur un long bâton. Le péché est sur votre âme... Injustice ! — Ce mot fut à l'instant accepté par tous comme un arrêt sans appel. La conscience du peuple avait parlé. Je le compris aussitôt, et je gardai à la main ma casquette, que j'avais ôtée au moment de la mort. Je remarquai aussi que, dans les premiers moments, Slotkine n'osait pas donner des ordres. Sans faire attention à lui,

on souleva le corps et on le porta à la maison. Sans lui dire un seul mot, le père alla chercher à l'église les objets nécessaires, et le starosta fit partir une télégas pour la ville, afin d'avertir l'autorité. Pour Anna, quand elle dit de chauffer un samovar pour laver le corps du défunt, ce ne fut pas avec son ton habituel de commandement, mais avec un ton de prière, et on lui répondit avec rudesse.

Moi, je me demandais toujours : — Qu'a-t-il voulu dire à sa fille? Voulait-il lui pardonner ou la maudire encore ? — Je décidai en moi-même qu'il lui avait pardonné, et je me sentis soulagé comme si j'avais deviné juste. Trois jours plus tard eurent lieu les funérailles de Kharlof aux frais de ma mère, qui, très-affligée de sa mort, avait donné l'ordre de ne rien épargner. Elle-même n'alla point à l'église, ne voulant pas, disait-elle, revoir les trois coupables; elle m'y envoya avec Lizinski et Giklof, que depuis ce jour elle ne traita plus que de femmelette. Il fut défendu formellement à Souvenir de repasser à ses yeux, et longtemps après elle lui tint encore rigueur, l'appelant l'assassin de son ami. Cette disgrâce lui fut très-sensible; il ne cessait de se promener, sur la pointe des pieds, dans la chambre voisine de celle de ma mère. Il était en proie à je ne sais quelle ignoble mélancolie; il frissonnait à tout moment et murmurait : grâce !

Pendant la cérémonie à l'église, Slotkine me sembla rentré dans son assiette ordinaire; il s'agitait comme d'habitude, et prêtait une attention avide à ce qu'on ne dépensait rien de trop, bien que ce ne fût pas pris dans sa poche.

Maximka, paré d'une casaque toute neu-

ve, présent de ma mère, s'était faufilé parmi les chantes, et poussait des notes de ténor tellement aiguës que personne ne pouvait douter de la sincérité de son attachement envers le défunt. Les deux sœurs étaient là, vêtues d'habits de deuil, et paraissaient plus troublées qu'affligées, surtout Evlampia. Anna avait pris un air humble et contrit; cependant elle ne faisait nul effort pour pleurer, et se bornait à passer continuellement sur ses cheveux sa main longue et sèche. De temps en temps, Evlampia se laissait tomber dans une sombre rêverie. Cette réprobation générale et sans appel que j'avais déjà remarquée le jour de la mort, je la retrouvais sur tous les visages, dans les mouvements et les regards des assistants; seulement cette réprobation était devenue, non pas moins forte, mais plus froide et comme indifférente. On eût dit que tous ces gens savaient que le grand péché était la famille de Kharlof s'était rendue coupable envers lui; elle était maintenant portée devant le seul vrai juge, et qu'eux n'avaient plus besoin ni de s'inquiéter ni de s'indigner. Tous priaient avec ferveur pour l'âme du défunt, de ce défunt qu'ils avaient peu aimé durant sa vie, que même ils avaient craint, tant la mort avait fait une entrée brusque et imprévue ! — S'enfuir il eût aimé à boire, disait sur le perron de l'église un paysan à un autre.

— Eh ! il arrive aussi qu'on s'enivre sans boire.

— Oui, il y a eu injustice, reprit le premier, répétant ce mot décisif.

— Injustice ! murmuraient tous autour de lui.

Pourtant il a été dur pour vous, fis-je observer à un autre paysan, dans lequel je

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

La justice en zig-zag.

Paris, 21 juin.
Les jurés de l'affaire Dubourg, après avoir rempli l'audience leur office de jurés, ont imité l'exemple miséricordieux des dîcasses d'Athènes et donné à leur tour le suffrage de Minerve dans l'urne de la pitié. Ils viennent d'écarter le chef du pouvoir exécutif d'une main et de le réintégrer d'une autre.

L'arrêt intervenu dans cette cause a été, comme il fallait s'y attendre, assez diversement apprécié. Les uns — en petit nombre — l'ont trouvé trop indulgent. J'ai lu en ce sens dans un journal de votre ville, une correspondance parisienne qui m'a frappé. L'honorable écrivain, peu versé en coup sur dans l'étude des procès criminels, semblait, avec une dévotion toute parisienne et en même temps avec une rigueur de principes vraiment romaine, comme son nom, regretter qu'on n'eût pas relevé pour Dubourg l'échafaud de Troppmann. D'autres, faisant de leur côté bon marché d'une vie humaine si tragiquement sacrifiée, eussent préféré l'acquiescement. En dépit de débats et de la plaidoirie des défenseurs les débats et la plaidoirie des défenseurs les avaient intéressés au sort du malheureux. J'ai vu d'ailleurs constater moi-même à l'audience un mouvement très-marqué en ce sens dans le public féminin venu là pourtant avec des prévisions peu favorables.

Somme toute, le résultat du procès a été accepté sans difficulté par le plus grand nombre. Les gens sensés n'oublient point qu'en ces sortes d'affaires il est dangereux de se substituer aux jurés et, sur la loi d'un compte rendu plus ou moins fidèle et surtout plus ou moins complet des débats, de trancher d'un coup de langue ou d'un coup de plume des questions personnelles aussi délicates. Je ne dis pas cela pour *Marcus*. D'ailleurs *Marcus* a déclaré qu'il était présent à l'audience. Il n'y paraissait guères à voir la façon dont il en parlait, mais Dieu me garde de le contredire ! Je suis habitué à en entendre bien d'autres. Nous saisissons content à peine trois cents personnes, mille Parisiens avaient assisté aux débats.

Beaucoup de bons esprits, tout en approuvant le verdict, eussent désiré que la peine édictée par l'arrêt fût moins élevée. La peine de prisonnement de deux ou trois années leur eût paru préférable à cette réclusion de cinq ans qui, vous le savez, figure dans notre code pénal parmi les peines infamantes. Etant donné le verdict du jury, il était malheureusement impossible de les satisfaire.

Le jury pouvait rapporter de la chambre de ses délibérations l'un ou l'autre de ces quatre verdicts :

1° Verdict affirmatif sur la question d'homocide affirmatif ; affirmatif sur la question de préméditation (assassinat). La cour devait condamner Leroy Dubourg à mort.

2° Même verdict avec admission des circonstances atténuantes. La cour devait le condamner aux travaux forcés à perpétuité ou aux travaux forcés à temps, de 20 à 5 ans.

3° Verdict affirmatif sur la question d'homocide volontaire ; négatif sur la question de préméditation (meurtre simple). — La cour devait le condamner aux travaux forcés à perpétuité.

4° Même verdict avec admission de circonstances atténuantes. — La cour devait le condamner aux travaux forcés à temps, de 20 à 5 ans, ou à la réclusion, peine immédiatement inférieure, de 10 à 5 ans.

C'est le quatrième verdict qui a été rendu. La cour, dès lors, en infligeant à Leroy Dubourg cinq années de réclusion, a prononcé le minimum de la peine applicable à l'espèce. Elle ne pouvait descendre plus bas.

Le 18^e conseil de guerre juge en ce moment une cause bien triste et qui rappelle un des mille épisodes de l'invasion russe trop souvent ignorés.

C'était au mois d'octobre 1870. Les éclaireurs allemands s'avancèrent dans l'Aisne. Une poignée de gardes nationaux des communes de Pommières, Paisy et Vauxreux se postèrent aux abords de leurs villages, après avoir pris les ordres du commandant de la place de Soissons, firent bravement le coup de feu et ne se retirèrent qu'après avoir épuisé leurs munitions et attendu vainement du secours. Les Prussiens occupèrent Pommières. Ils se mirent à sac pour se venger de la résistance qu'ils avaient rencontrée. Ils firent plus. Ces gens, vaincus, procédèrent à une enquête pour découvrir les noms de leurs adversaires d'un jour, et — chose douloureuse à dire ! — ils trouvèrent dans plusieurs habitants de Pommières et de Vauxreux d'ignobles auxiliaires.

Six gardes nationaux, la plupart mariés et pères de famille, furent signalés par ces traitres, arrêtés et assassinés froidement par l'ennemi. Les officiers prussiens les firent fusiller sur le bord même d'une fosse creusée pour eux. Détail caractéristique : ces officiers furent la femme Poulette, après avoir annoncé la condamnation à mort de son brave et infortuné mari, à leur préparer un repas copieux.

Le rapport a raison de dire en terminant que « l'histoire, le seul tribunal dont ils soient justiciables, saura flétrir leur conduite comme elle le mérite ».

Les cinq accusés qui comparaisaient devant le 18^e conseil relevaient heureusement d'une juridiction plus pratique et plus sûre. Ils sont poursuivis pour trahison et intelligences avec l'ennemi. Les débats durent depuis quatre jours. Le jugement ne sera rendu que demain. Puisque les hasards de cette chronique me rapportent aux tristes jours de la lutte, je vous signalerai en passant un recueil de poésies inspirées par le malheur. C'est le conseiller Jousset qui les publie.

— Un conseiller ! que veut dire ceci ? un conseiller qui publie des vers !... — Certainement, Monsieur, et qui ne juge pas mal pour cela. Quel inconvénient voyez-vous, je vous prie, à ce qu'un juriconsulte se repose de ses graves travaux dans le culte aimable des lettres ? Comme son collègue de Saint-Albin, comme son collègue Mongis, le conseiller Jousset consacre patiemment à la poésie ses heures de loisir. Le chancelier Lhopital qui n'a pas, que je sache, laissé la réputation d'un homme léger, l'a justifié d'avance par un exemple :

Scribo, lupo, meditorque aliquid, vel carmine condito.
Il fait donc des vers tout comme le chancelier Lhopital. Il a traduit les mélodies irlandaises de Thomas Moore. Aujourd'hui son volume est intitulé : *les Enfants pendant la guerre*. Il contient des pièces charmantes.

Je ne vous parlerai point de tous nos procès de presse, à peine aurais-je la place nécessaire à la pour en faire le simple dénombrement à la mode homérique. Us foisonnent. Je mentionnerai seulement celui du *Progrès du Loiret*. Traduit par d'Orléans devant le tribunal correctionnel d'Orléans, ce journal a été condamné à 2,000 fr. d'amende pour avoir consacré à la proscription d'« décembre » un honnête négociant de cette ville.

Je ne vous dirai rien non plus des procès de Commune. Ils se suivent et se ressemblent.

ple gouverner contre la majorité du congrès. Je ne citerai pas le général Jackson, qui a poussé à l'excès les pouvoirs de sa charge; mais croit-on que Washington ait été toujours d'accord avec les assemblées ?

Ne sait-on pas qu'il fit le traité avec l'Angleterre contre le vote formel des représentants ? Il est vrai que la Constitution l'autorisait à conclure des traités avec le seul consentement du sénat, mais il n'en eut pas moins à vaincre la résistance de la chambre populaire. C'est en se mettant résolument en opposition avec l'opinion souveraine que lui qui fut un des actes les plus sages de son gouvernement et qu'il engagea l'Amérique dans cette politique de neutralité dont on oublie l'enfance laborieuse.

M. Laboulaye examine ensuite le reproche fait à M. Thiers d'être un gouvernant armé d'un pouvoir trop personnel et enclin à faire de ce pouvoir un trop fréquent usage.

Cette action personnelle du président, le centre gauche l'accepte, en se réservant le droit de la contrôler. En agissant ainsi, il croit faire preuve de patriotisme. La grande question du jour, c'est la libération du territoire, c'est la reconstitution de la défense nationale. Le temps n'est pas aux petites querelles; le plus ou le moins de prépondérance d'un parti est bien peu de chose auprès des graves intérêts que l'on débat en ce moment.

On dit que nous n'avons jamais subi un gouvernement personnel; il y a, ce me semble, une équivoque dans ce reproche. Si l'on entend par gouvernement personnel un gouvernement du chef de l'Etat rapporté tout à lui, l'Assemblée ou la nation à ses caprices et leur fait servir des intérêts particuliers dynastiques, il n'y a jamais eu de gouvernement personnel; mais celui d'aujourd'hui; tout se fait en pleine lumière, et le pays peut à chaque instant qu'on ne s'occupe que de lui.

Si l'on entend par gouvernement personnel un gouvernement du chef de l'Etat se prodigant et fait tout par lui-même, assurément l'accusation est fondée. M. Thiers est le premier et le seul ministre de l'Assemblée et de la nation. C'est pour le premier ministre, responsable à tout heure, des destinées à chaque instant, qu'il expose et quelquefois même qu'il impose ses idées. Qu'il se jette dans la mêlée avec l'ardeur d'un jeune homme, qu'il se découvre témérairement, au grand dommage de la paix publique, je l'avoue, j'aimerais mieux lui voir le calme de Washington; mais encore faut-il faire la part du rôle qu'il remplit et de ses responsabilités.

Donner sa démission au 19 janvier sur une question d'impôt, c'était une faute, selon moi; le droit du président ne peut aller plus loin que de demander les fonds dont il a besoin pour gouverner.

C'est à l'Assemblée qu'il appartient de répartir les charges qui pèsent sur le pays; mais déclaration de la guerre, de la paix, de la guerre, de la France qu'avait un service militaire fortement organisé, c'est, à mon avis, le droit et le devoir d'un chef d'Etat.

Après avoir ensuite constaté « qu'aujourd'hui la République a pour elle ce nombre infini de citoyens qui, sans passions politiques et ne demandant qu'à travailler, s'attache au gouvernement qui existe, pourvu que ce gouvernement maintienne la sécurité au dedans et au dehors », et, après avoir mis ainsi en doute que la majorité non républicaine de la Chambre représentée la majorité de la nation, M. Laboulaye conclut en ces termes :

En fait, nous avons la République, et il semble qu'on s'habitue à l'idée de la conserver. Ce n'est pas qu'on ait pour elle une passion bien vive; on peut même dire qu'une partie du pays en a peur, mais a-t-on le choix d'un autre gouvernement ? La légitimité n'a plus de racines. Elle est représentée par un prince digne de respect, et qui sans avoir régné aura un nom dans l'histoire, parce qu'il a la différence de tous les prétendants, il n'a jamais voulu agiter ce pays qu'on fait ses ancêtres; il n'aurait pu le faire, il aurait eu contre lui les légions pour sa cause; mais cette cause est morte. Quand le comte de Chambord quittera la terre, on pourra l'ensevelir dans son drapeau blanc, glorieux lindeu de la vieille monarchie, descendue dans la tombe avec le dernier de ses princes.

Les Orléanistes ont pour eux le souvenir de leur père, leur patriotisme, leurs services; mais s'ils arrivent au trône, ils auront contre eux les légitimistes, le clergé, les ouvriers des villes, les républicains. Des le premier jour, ils seraient obligés de se mettre sur la défensive, et de gouverner contre des partis redoutables.

Du bonapartisme, je ne dirai rien, sinon qu'il ne peut rentrer en France qu'en revenant à la politique du 2 décembre, et qu'il n'y a pas la moindre chance d'un pouvoir qui puisse assurer la France un lendemain. La République au contraire n'est pas seulement le gouvernement qui nous divise le moins, s'est le seul qui ne nous divise pas. Tout le monde peut le servir et s'honorer en le servant.

Est-il impossible d'organiser la République de façon qu'elle donne à tous les intérêts une garantie sérieuse ? Je ne le crois pas; mais pour faire une constitution réduite à ses plus simples éléments, il faut une majorité dans la Chambre. Cette majorité, le centre droit seul peut la former en s'unissant au centre gauche et à la gauche modérée. Il peut faire une République consociative, constitutionnelle, ou non-consociative; il peut la fonder, mais il peut en diriger le premier établissement.

On est généralement d'accord sur la création des deux Chambres, sur l'élection du président par les assemblées, sur la nécessité de déterminer les pouvoirs du président et ceux du Corps législatif, de façon à éviter deux choses : la première, c'est l'égalité d'accord pour confirmer M. Thiers dans le poste de confiance que la nation tient à lui conserver; il y a là tous les éléments d'une constitution qui se fait pour ainsi dire d'elle-même, par la force de l'opinion. Ce serait chose bien faite si le centre droit voulait s'y prêter.

Jusqu'à présent, il ne le veut pas. Il a toujours devant les yeux ce mirage fantastique d'un gouvernement parlementaire, emprunté des Anglais, et qui conviendrait indifféremment à toutes les formes politiques. Il croit réserver l'avenir en tenant en suspens le peuple le plus impatient de la terre, la nation qui résiste le mieux à la souffrance et à l'épreuve, mais qui résiste le moins à la peur du mal. L'effroi de l'incertitude ne le rassure pas de dire que c'est là une politique des plus dangereuses.

On croit défendre les principes éternels de la société quand en réalité on lâche la proie pour l'ombre. La religion, la famille, la propriété sont aussi bien garanties en République qu'en monarchie; mais on les expose quand on présume l'incertitude, quand on condamne une nation à vivre pour le jour; on laisse ainsi le champ libre aux passions mauvaises, et avec les meilleures intentions on va à l'abîme et on y entraîne avec soi le pays.

Ne pas créer de difficultés au président jusqu'à la libération du territoire, et, s'il est possible, fonder un gouvernement républicain, telle est la politique du centre gauche. Composé de républicains du lendemain, le centre gauche n'a d'autre ambition que d'écarter le vœu de la France et de lui donner satisfaction. Il ne met pas la République au-dessus de la volonté de la nation; il est prêt à s'incliner devant cette volonté, mais il se croit aujourd'hui l'interprète d'un désir général en demandant qu'on rétablisse sur des bases solides le gouvernement du pays par le pays.

Le centre gauche est loin de s'imaginer qu'une constitution républicaine sera une panacée universelle qui guérira toutes nos souffrances; il croit simplement qu'un gouvernement constitué au-delà de l'union des partis modérés : il vaudra mieux qu'un provisoire qui décourage le travail et énerve la nation.

Sur ce terrain, si le centre droit veut se rapprocher du centre gauche et de la gauche modérée, on peut constituer une majorité républicaine et conservatrice, on peut donner à la France la sécurité qu'elle réclame impérieusement. Si, au contraire, le centre droit persiste à se maintenir dans une situation équivoque, qui n'est ni la monarchie ni la République, le centre gauche ne s'attachera pas à une politique qui conduirait à la séparation funeste de deux groupes d'alliés naturels, et appellera de tous ses vœux la fin d'une division

qui ne peut profiter qu'aux ennemis de la paix publique et de la liberté.

Glaigny-Versailles, le 20 juin 1872.

ED. LABOULAYE,
Député de la Seine.

On lit dans le Journal des Débats :

Nous ne saurions trop admirer la peine que se donnent les conservateurs pour fonder la République et pour fournir à M. Thiers les occasions de la nommer et de l'affirmer de plus en plus catégoriquement. C'est le seul résultat visible de la conférence qui a eu lieu hier à Versailles, et qui nous a paru être une répétition, au point de vue parlementaire, de ce qu'on appelait autrefois la démonstration des bonnets à poil....

Le résultat de cette malencontreuse expédition était facile à prévoir, mais on aurait passé pour un esprit mal fait si on s'était permis de le prédire. Il était difficile de choisir plus maladroitement le terrain. Ce qui a déterminé l'opposition ou les oppositions de droite à aller porter des remontrances à M. Thiers, c'est le sort des dernières élections partielles, qui avaient été, en effet, dans un sens républicain très prononcé. Mais est-ce que le gouvernement était chargé de les faire ?

Pendant plus de vingt ans, les hommes qui sont allés hier à la présidence ont condamné l'intervention du pouvoir dans les élections, et ils voudraient reprocher aujourd'hui au gouvernement de ne pas s'être servi de tous les préfets, sous-préfets, maires, procureurs, gardes champêtres, instituteurs, etc., pour faire voter dans telle ou telle direction ? Pourquoi tous ces personnages considérables ne se servent-ils pas de leur propre influence pour agir sur leurs concitoyens ? On est surpris, et on est alarmé, de voir le pays, autant qu'il s'exprime dans ces élections partielles, suivre le courant républicain, et on va peut-être reprocher à M. Thiers que la France a dédaigné l'air de s'habituer à la République.

Pourquoi ne pas s'en prendre à lui de la pluie ou de la sécheresse ? Pourquoi ne pas le rendre responsable de la Saint-Médard ? Est-ce que cette coalition de partis fort peu homogènes qui s'appellent et croient être la majorité, n'est pas encore plus responsable que M. Thiers du désastre du pays et du désordre des opinions ? Qu'on nous montre donc où est l'unité dans cette majorité ? Quand les partis consensuels conservateurs passent leur temps à se jeter des drapeaux à la tête, comment le pays ne se réfugie-t-il pas d'abord dans le provisoire, et ensuite ne chercherait-il pas à convertir ce provisoire en définitif ?

Il y a quelque chose qui fait sourire dans cette perpétuelle demande d'un gouvernement homogène. Qu'est-ce que veulent dire de pareils mots par des temps pareils ? Est-ce que la prétendue majorité est elle-même homogène ? Le jour où elle formerait le gouvernement serait le jour de sa propre dissolution. Nous savons bien, tout le monde sait bien que la fameuse formule : Le jour régulier des institutions n'est pas très-exactement pratique. Mais si nous n'avons pas un gouvernement normal, c'est parce que nous ne sommes pas dans une situation normale. Ce n'est point M. Thiers, ce n'est pas non plus l'Assemblée qui ont créé cette situation. C'est un héritage à liquider ; et si M. Thiers, comme il l'a fait espérer, peut faire entrevoir une libération prochaine du territoire, ce qui nous semble complètement avoir oublié, le pays lui sera plus reconnaissant d'avoir gouverné que d'avoir régné. — John Lemoine.

Les récriminations et les prétentions de la droite inspirent au Nord, journal dévoué à la politique russe et par conséquent peu suspect de républicanisme, les réflexions suivantes, dont on ne saurait méconnaître la justesse :

Au point où en sont les choses à l'heure actuelle, entre deux candidats dont l'un ne se propose que vaguement et dont l'autre se déclare pour les institutions républicaines, neuf fois sur dix les électeurs choisissent ce dernier. Et il faut bien le reconnaître, les dissensions qui régnaient dans le camp monarchiste et la multiplicité des solutions contradictoires qu'il offre au pays, ne justifient que trop l'éloignement de plus en plus marqué de l'opinion pour ce parti et ses innombrables subdivisions.

Pour prévenir des élections radicales comme celles du 9 de ce mois, il n'y a qu'un seul moyen sérieusement pratique : c'est que les modérés et les conservateurs ne laissent pas au radicalisme le privilège de s'incarner dans la forme de gouvernement que le parti radical veut pour la nation. Cela vaudrait mieux que toutes les démarches plus ou moins comminatoires après M. Thiers.

Le ministère aurait beau être composé exclusivement de membres de la droite, les prochaines élections, si elles s'accomplissaient dans les mêmes conditions que les dernières, produiraient probablement les mêmes résultats.

NOUVELLES ET BRUITS

On mande de Versailles, 22 juin, que la situation à cette date s'était un peu tendue. Dans les réunions de la droite, tenues la veille au soir, il n'a été pris aucune décision pour une interpellation prochaine. Le gouvernement semble, de son côté, vouloir se tenir sur l'expectative.

M. Jules Simon est parti le 21 juin pour Blois, où il est allé présider un congrès d'archéologie. Il sera de retour lundi soir.

Jeudi matin, tous les ministères, dit le *Courrier de France*, avaient remis leurs portefeuilles entre les mains de M. Thiers pour lui laisser toute latitude vis-à-vis des délégués des fractions de la droite. Le soir, tous les ministères avaient repris leurs démissions, sauf un seul, M. de Larcy. Ce dernier a eu un entretien, dans l'après-midi de vendredi, avec les délégués dans un des bureaux de l'Assemblée. On ne sait pas encore la détermination qu'il a prise. Le gouvernement lui a manifesté le désir de le voir rentrer dans le cabinet.

Il n'est plus question de la retraite de M. Teisserenc de Bort ou de M. de Goulard.

La *Liberté* annonce que la prochaine constitution d'un ministère pris dans les rangs du centre gauche, est, dit-on, controuvée. Le gouvernement, après la démarche faite par les diverses fractions de la droite, n'a aucun motif de modifier son attitude politique, et de sortir du statu quo, ce qu'il ferait en appelant MM. de Maleville, de Marcère et Ricard dans les conseils.

M. Thiers n'est venu vendredi que fort tard à l'Assemblée et il en est sorti bien avant la fin de la séance.

Les ministères, à l'exception de MM. Simon, de Cussy et Potuau ne sont arrivés qu'après trois heures. M. de Larcy n'a pas paru au banc des ministères. M. de Goulard est également resté absent.

M. de Rémusat a officiellement donné, vendredi dernier, connaissance au corps diplomatique de l'entrevue qui avait eu lieu entre M. le président de la République et les délégués de la droite et du centre droit. M. le ministre des affaires étrangères a déclaré que la discussion avait été des plus courtoises, et a conclu en assurant que le gouvernement considérait que cette entrevue devait rapprocher entre elles les diverses fractions du parti libéral-conservateur, et exercer une influence salutaire sur les destinées ultérieures du pays.

Les négociations avec l'Allemagne continuent d'une manière très-satisfaisante. On assure

que l'entente a fait de nouveaux et notables progrès dans l'entrevue qui a eu lieu, avant-hier matin, entre M. Thiers et le comte d'Armin.

Un grand échange de dépêches a eu lieu pendant toute la soirée de vendredi entre l'ambassade d'Allemagne et Berlin.

M. d'Armin a passé une grande partie de la nuit à travailler, et a reçu, deux heures du matin, un dernier télégramme.

Hier matin, à huit heures, il a dû partir pour Versailles.

Une explosion de pétrole a eu lieu hier matin à Versailles dans une cave de la rue Royale.

Un enfant de quatorze à quinze ans et un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans qui se trouvaient dans la cave, ont été environnés par les flammes.

L'état du premier est désespéré : on espère sauver l'autre.

Cette explosion a déterminé dans la maison un incendie dont on s'est rendu maître.

Un nouvel accident d'chemin de fer est signalé d'Argenteuil. La chaudière de la machine du train 12 a fait explosion. Le chauffeur a été tué et le machiniste grièvement blessé. L'accident a eu lieu ce matin. Quelques voyageurs ont été légèrement contusionnés.

Les pêcheurs du littoral de Marseille sont en proie à une vive émotion. Depuis quelque temps, de nombreuses bandes de dauphins ont fait leur apparition dans le golfe de Lion, où ils détruisent non seulement le poisson, mais encore les filets.

Il est question d'organiser une battue contre ces hôtes dangereux ; les pêcheurs de Marseille ont déjà souscrit à ce projet, mais leurs confrères de la côte ne semblent pas disposés à y adhérer.

On espère cependant que les sociétés nautiques de Marseille et des villes voisines prendront l'initiative de cette opération qui est du plus grand intérêt au point de vue des pêcheries de la Méditerranée.

Voici, d'après le troisième volume de l'enquête sur le 13 mars, quel était, le 1^{er} mai 1871, le nombre de pièces de canon à la disposition des fédérés :

19 canons rayés de 20, 126 de 24, 115 de 12 de place, 24 de 12 de siège, 42 de 4 de campagne, 31 de 4 de montagne, 10 canons-lisses de 16, 75 canons lisses (obus) de 12, 23 obusiers de 22, 23 obusiers de 17, 14 mortiers de 32 c., 15 mortiers de 27 c., 35 de 22 c., 34 de 15 c., 202 canons de 7 rayés, 2 canons de 8 lisses, 3 canons Verroux, 85 obusiers de 15, 1 de 8, 4 de 7, 67 mitrailleuses Christophle, 24 Decostec, 2 Varral, en tout, 1,047 bouches à feu.

Après les généraux français, les généraux allemands. Il paraît que M. de Molke corrigé en ce moment les épreuves du premier fascicule de la *Relation officielle de la campagne 1870-1871*, qui sera traduite en français, en anglais et en italien.

Le Times publie les deux dépêches suivantes :

Paris, le 20 juin.

Les contre-propositions du gouvernement français en réponse à la note de l'Allemagne ont été expédiées ce matin. Il est affirmé par des personnes qui sont en position d'être bien renseignées, que les contre-propositions ne diffèrent pas essentiellement des vues de l'Allemagne, et qu'on peut s'attendre à une solution favorable des négociations.

Il est certain que le gouvernement allemand se montre particulièrement bien disposé vis-à-vis de M. Thiers, et que l'ambassadeur allemand a déclaré que le sujet principal en discussion serait réglé si le gouvernement allemand avait l'assurance qu'il serait permis à M. Thiers de mettre à exécution les engagements contractés.

Versailles, 20 juin, soir.

On assure dans les régions libres informées que le délai pour le paiement du premier des 3 milliards restant de l'indemnité de guerre est étendu jusqu'au 15 février 1873. Néanmoins, le gouvernement allemand consent à évacuer les départements de la Moselle et de la Haute-Marne, moyennant le paiement de 500 millions. L'année 1873 est accordée pour le paiement du second milliard, et 1874 pour le troisième milliard. M. Thiers demande la réduction d'un tiers de l'armée d'occupation après le versement de chaque milliard.

Le ministre des finances s'occupe déjà de négocier des traites sur Londres et sur Berlin pour le paiement des 500 millions. L'émission de l'emprunt de fin de juillet n'est pas considérée comme improbable.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

A 2 heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté après une observation sans grande importance. Il est déposé divers rapports sur des propositions d'initiative parlementaire.

L'Assemblée revient à la discussion de la loi militaire et à l'article 57. Les deux premiers paragraphes ont été adoptés hier.

L'article 57 est ainsi conçu : « L'engagement volontaire d'un an est incorporé et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux. »

« Il est astreint aux examens prescrits par le ministre de la guerre. »

« Si, après un an de service, l'engagement volontaire d'un an ne satisfait pas à ces examens, il est obligé de rester une seconde année au service, aux conditions déterminées par le présent règlement. »

« Dans tous les cas, en temps de guerre, il est maintenu au service. »

« Le temps passé sous les drapeaux, en vertu de l'engagement volontaire, compte dans la durée du service militaire exigé par l'article 37 de la présente loi. »

« En cas de mobilisation, l'engagement volontaire d'un an marche avec la première partie de la classe à laquelle il appartient par son engagement. »

Sur le 3^e paragraphe de l'article 57, M. le général Ducrot, d'accord avec la commission, propose la rédaction suivante :

« 3. — Si, après un an de service, l'engagement volontaire ne satisfait pas à ses examens, il est déclaré déchu des avantages réservés aux volontaires d'un an et il reste soumis aux mêmes obligations que les hommes de la première partie de la classe à laquelle il appartient. Dans certains cas, l'engagement volontaire d'un an peut être autorisé à rester une seconde année au service, et si, après cette seconde année au service, il satisfait aux examens de sortie, il jouit des avantages accordés aux volontaires d'un an. Dans l'un et l'autre cas, le temps passé dans le volontariat compte en déduction du temps de service dû à l'Etat. »

« 4. — Le volontaire qui a commis une faute contre l'honneur ou des fautes graves et répétées contre la discipline, peut être renvoyé du corps, par décision ministérielle et sur la proposition du chef de corps transmise hiérarchiquement, il perd alors le bénéfice du volontariat et est soumis aux obligations de la première partie de la classe à laquelle il appartient. Dans ce cas, il est tenu au compte du temps de service passé dans le volontariat, et les sommes payées pour l'entretien restent acquises à l'Etat. »

« 5. — Dans tous les cas, en temps de guerre, le reste de ce paragraphe et les suivants sont soumis à la rédaction de la commission. »

L'adoption de M. le général Ducrot est

adopté par l'Assemblée.

M. le général Robert propose d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 57 :

« Si, à l'expiration de son service d'un an, l'engagement conditionnel veut rester sous les drapeaux, il devra contracter un engagement dans les conditions prévues par l'article 52. »

M. le marquis de Chasseloup-Laubat répond que l'engagement ne peut contracter de nouveau engagement qu'après la cinquième année, puisque jusqu'à là il fait partie de l'armée active.

Quant à rentrer dans le corps, d'autres articles y pourvoient.

L'amendement est rejeté.

Après le rejet de l'amendement de M. Amat, les autres paragraphes de l'article 57 sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article 57.

Art. 58. — Dans l'année qui précède l'appel de leur classe, les jeunes gens mentionnés dans l'article 54 qui n'auraient pas terminé les études de la faculté ou des écoles auxquelles ils appartiennent, mais qui voudraient les achever, dans un laps de temps déterminé, peuvent, tout en contractant l'engagement d'un an, obtenir de l'autorité militaire un sursis avant de se rendre au corps pour lequel ils se sont engagés.

Le sursis ne peut leur être accordé que jusqu'à l'âge de 23 ans accomplis.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, propose de prolonger le sursis jusqu'à vingt-quatre ans accomplis.

M. Dupanloup. — Je reconnais l'indulgence dont l'Assemblée a fait preuve, une première fois, preuve à mon égard dans cette loi.

Je ne voudrais pas abuser de sa patience, mais je dois soutenir mon amendement.

Je demande une année de plus.

Cette année est nécessaire aux jeunes gens pour les études de médecine et pour beaucoup d'autres carrières civiles.

On m'a répondu que les jeunes gens peuvent s'engager à 18 ans au lieu de 19 ans.

Il y a une grande importance pour la société, pour l'armée, comme pour la religion à ce qu'un grand nombre de jeunes gens ne s'engagent qu'à 19 ans. Le colonel de Chadois nous a dit avec sa compétence, que les jeunes engagés sont une force pour l'armée. Je demande que les engagements ne puissent se réaliser qu'à un point de vue physique, ni au point de vue intellectuel, ni au point de vue moral.

Il est prouvé, par les médecins, comme par tous les hommes expérimentés que généralement les jeunes Français ne sont pas aptes au service militaire à 18 ans.

C'est ce qui fait que la loi de recrutement ne fixe pas l'âge à 18 ans. Dans un cas, grande mortalité, cette mortalité sévirait surtout sur de trop jeunes soldats.

D'un autre côté, les engagements volontaires seraient généralement des jeunes gens habitués aux délicatesses de la vie. C'est un fait dont il faut tenir compte avant que les mœurs soient changées. De bons sous-officiers, doivent sortir de ces engagements ; ils ne sont pas des hommes de guerre, mais ils sont des hommes de corps et de moral.

L'évêque d'Orléans insiste sur l'utilité pour le jeune homme d'avoir terminé ses études avant de s'engager. Comment tous les auront-ils terminées à 18 ans ?

Je vous rappellerai seulement que la fa-

meuse fille luxurieuse a été condamnée à mort par la cour centrale criminelle de Londres. Pauvre John Bull ! s'il pouvait résoudre la question de l'Alabama et des dommages directs et indirects aussi promptement que celle de la mort de M^{me} Ricci ! Mais le tribunal arbitral de Genève ne semble pas se presser de donner sa sentence. Ses travaux menacent de durer le temps du siège de Troie, et je commence vraiment à croire que votre Exposition lyonnaise sera inaugurée avant la sentence rendue.

Pendant qu'à Londres le successeur du bourgeois Calcraft préparait pour la cuisine de la reine la magnifique potence que Sa Gracieuse Majesté la reine a daigné payer 120 liv. st., le successeur de Heineke à Paris, M. l'ex-éditeur Roch exhibait pour la première fois la guillotine perfectionnée et tranchait scientifiquement le cou à Moreux. Les journaux de Paris à cette occasion ont reproduit les renseignements que je vous donnai il y a trois ou quatre mois sur la vilaine machine.

Elle fonctionnera souvent, car le jury se montre généralement très-ferme dans ses décisions.

Le 12 juin la cour d'assises de la Loire a condamné à mort un ignoble assassin, Guilleminet. Lundi dernier, 17, la cour d'assises du pas-de-Calais a prononcé également contre un autre scélérat, Courcol, la peine capitale. Le premier a poussé des gémissements affreux en apprenant le sort qui lui est réservé ; le second, dit la Gazette des Tribunaux, est rentré à sa prison en dansant et en criant : " Tant mieux ! j'aurai le cou coupé... et après..."

M. Roch peut envisager tranquillement l'avenir. Il a des têtes sur la planche et la veuve (c'est ainsi que l'argot des bandes désigne la guillotine) sera encore plus d'un mari dans sa sanglante et épouvantable étreinte.

C'était un forblantier ; il habitait A... dans un des nos départements limitrophes ne connaissait que par ouï-dire le royaume, des pères de Charles VII et ne s'en était jamais occupé, si ce n'est peut-être pour y construire de temps en temps quelques uns de ces châteaux légers que nous y élevons tous et dont nous aurions depuis longtemps recouvert le pays jusqu'à le rendre inhabitable, si heureusement ces frêles édifices n'étaient aussi éphémères que nous-mêmes.

L'ambition de X... était d'ailleurs des plus modestes, et ses châteaux tenaient peu de place. Tout ce qu'il demandait au ciel, c'était de pouvoir élever honnêtement sa famille et lui laisser en mourant quelque argent de côté en cas de besoin. On ne lui connaît qu'un défaut, et de ceux-là qui ne font de mal à personne : il était crédule. Hélas ! c'est précisément par là que le malheur cut prise sur lui.

Il y a quelques semaines, il recevait à son grand étonnement une lettre de Bordeaux. On ne se connaissait dans la famille ni venir ni partir à Bordeaux... d'où pouvait venir cette lettre ? On tint conseil, et ce n'est pas sans avoir bien lu et relu l'adresse qu'on se décida à déchiffrer l'enveloppe.

Quand la lettre fut ouverte, autre surprise ! C'était écrit dans un langage qui n'avait rien de l'étranger, étrange, inouï, — dont il fut impossible de comprendre un seul mot. On en parla aux voisins ; on consulta les savants de l'endroit ; la lettre devint en quelques heures l'événement d'A... Enfin on découvrit qu'elle était en espagnol, et, voyez comme les choses se rencontrent, — justement parmi les connaissances de X... il se trouve quelqu'un qui sait l'espagnol. On lui porta la lettre ; il la déchiffra, et en voici d'après sa traduction le fidèle résumé :

« Le chevalier Blaguas-tra-los-Montes, noble comme le roi et d'ailleurs son fidèle et dévoué sujet, ayant décidé de rejoindre dans les montagnes basques le drapeau de la légitimité, avait voulu, avant de courir les hasards de la guerre, mettre en sûreté une fortune considérable qu'il possédait (500,000 fr.). La renommée lui ayant appris que, de tous les hommes, le forblantier X... d'A... département de..., était, par sa probité, le plus digne de garder un pareil dépôt, lui écrivait pour le prier de s'en charger.

« Si le chevalier Blaguas, etc., échappait à tous les dangers qu'il prévoyait, il viendrait lui-même redemander son argent à son fidèle dépositaire ; sinon, s'il périssait dans son intention, le chevalier de l'employer à son intention en bonnes œuvres. Mais dans un cas comme dans l'autre il espérait qu'il voudrait bien accepter pour lui-même, en récompense de son zèle et comme prix de sa peine, le cinquième de la somme, soit cent mille francs.

« N'ayant plus le temps de se rendre à A... pour remettre à X... en personne la somme dite, le chevalier se contenta de la laisser en billets de banque dans une armoire de sa chambre, rue XYZ, au fond de la cour, troisième escallier à gauche, corridor de droite, quatrième porte, le tout à Bordeaux. »

On se figure l'établissement de la famille X. Mais, rendons cette justice à sa candeur, le moindre doute ne vint à personne. On fit promettre au traducteur le secret le plus absolu et... le lendemain matin le père X... partait pour Bordeaux avec une petite malle et la meilleure partie de ses économies. D'un autre côté le secret avait été si bien gardé, qu'à cette heure matinale toutes les têtes étaient aux fenêtres pour le voir partir et qu'il X... passa sans s'en donner garde, l'excellent homme, entre deux rangées de regards moqueurs ou envieux.

Après son départ, sa femme se hâta de faire faire au logement, au mobilier, quelques réparations urgentes et de commander pour ses enfants des vêtements neufs en rapport avec leur nouvelle fortune.

Arrivé à Bordeaux, il se fit conduire aussitôt à l'adresse indiquée. Il procéda sans tarder à une visite de la maison. Voilà la chambre : pas moyen de s'y tromper. Elle est fermée, naturellement. X... redescend, et de l'air le plus bonhomme du monde, demande la chambre à louer. La concierge répond qu'elle est louée depuis trois jours... Fatigué ! — mais que le locataire n'a pas encore emménagé. Ah ! tout est sauvé.

Le locataire, il faut le trouver, lui parler, le faire renoncer à ses droits. On le trouve, en effet, et il croit tout bonnement avoir affaire à un fou ; mais comme on lui propose un bon prix, il accepte et cède sa chambre à X...

Voilà celui-ci en possession... C'est donc là, dans ces armoires, qu'est le trésor. La porte bien fermée, X... cherche, fouille, cherche, et ne trouve rien. L'inquiétude le prend ; il arrache fureusement les tiroirs, bouleverse tout et ne trouve encore rien. L'inquiétude tourne à la fièvre et au désespoir. Debout dans cette chambre, il cherche d'un regard égaré le moule, le placard, le coin où peut se cacher cette fortune : — il n'y a rien qu'il n'ait fouillé déjà.

Une idée ! si dans ces boîtes il y avait quelque armoire cachée, quelque panneau

secret ? Vite une hache ! un marteau ! Il sort et revient armé pour la destruction. Le voilà qui frappe, arrache, brise, démolit. Les voisins s'inquiètent ; s'assemblent, frappent à la porte. Il n'entend pas et continue son œuvre dévastatrice jusqu'à ce qu'autour de lui il ne reste plus que des débris et la muraille nue, montrant sa surface noircie et ses fractures blessures.

Il s'arrête alors et contemple avec rage les ruines qu'il a faites. Il s'assied, impuissant, désespéré. A ce moment la porte s'ouvre et un commissaire de police revêtu de son écharpe ordonne au chercheur de trésor de le suivre en prison.

— « C'est un carliste ! c'est un espion espagnol ! »

On l'interroge, quel est ce mystère ? pourquoi a-t-il tenu à louer cette chambre ? qu'est-ce qu'il découvrait dans ces boîtes ?

Le malheureux avait donné son nom et son adresse. On télégraphia à l'autorité compétente à A... Les renseignements arrivent, ils sont excellents. On le relâche. Ce n'est pas décidément un agent de don Carlos !

Il sort de sa prison... pour tomber entre les mains de son propriétaire, lequel réclame des dommages-intérêts pour l'appartement démolé.

Hélas ! et c'est ainsi que se termina ce voyage entrepris avec tant de mirages au ciel !

X... rentra chez lui, déconfit, et comme le corbeau de la Fable :

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Si jamais Charles VII remonte sur son trône, nous lui recommandons cette victime innocente de la grande guerre de la légitimité espagnole !

P. CHARAUD.

CHRONIQUE

Sur la première partie de l'article additionnel de M. Target (substitution de numéro entre frères), les députés de notre région ont voté de la façon suivante :

Rhône. — Ont voté pour : MM. Favre, Glas, de Laprade, Morel, de Mortemart, Perret, de Saint-Victor.

Ont voté contre : MM. Ducarre, Flotard, Le Royer, Mangin, Millaud, Ordinaire.

Ain. — A voté pour : M. Brun.

Ont voté contre : MM. Bernard, Cottin, Germain, Rive, Tiersot, Mercier.

Drome. — A voté pour : M. Béranger.

Ont voté contre : MM. le général Chareton, Chevandier, Clerc, Dupuy, Malens.

Isère. — Ont voté pour : MM. Gueidan, Jourdan.

Ont voté contre : MM. Briller, de Combarieu, Chaper, Eymard-Duverny.

Charente. — A voté pour : MM. Michal, Ladichère, de Quinsonas, Reynaud, Rioulet.

Absents par congé : MM. Breton, Jouteur, Montrosier.

Loire. — Ont voté pour : MM. Arbel, Callet, Chérin, Julien, de Meaux, de Montgolfier, de Sugny, Boullier.

A voté contre : M. Cunin.

N'ont pas pris part au vote : MM. Chavassieu, Doran.

Saône-et-Loire. — Ont voté pour : MM. de La Guiche, Jourdan.

Ont voté contre : MM. Alexandre, Daron, Durand, le général Guillemaut, de Lacretelle, le général Pélissier, Renaud, Rolland.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boyssot, Mathieu.

Ardeche. — Ont voté pour : MM. le baron Chaurand, Combarieu, Rouvère.

Ont voté contre : MM. Destremx, le comte Rampon, Seignobos, Combarieu.

N'ont pas pris part au vote : MM. Broet, Thailand.

Cette partie de l'article a été adoptée par 366 voix contre 271.

La seconde partie du même article additionnel (substitution entre beaux-frères et parents au deuxième degré) a été, au contraire, rejetée par 387 voix contre 253.

Voici comment ont voté nos députés :

Rhône. — Ont voté pour : MM. Glas, Morel, de Laprade, de Mortemart, de Saint-Victor.

Ont voté contre : MM. Ducarre, Favre, Flotard, Mangin, Millaud, Ordinaire, Leroy.

N'a pas pris part au vote : M. Perret.

Ain. — A voté pour : M. Brun.

Ont voté contre : MM. Bernard, Cottin, Germain, Mercier, Rive, Tiersot.

Drome. — A voté pour : M. Béranger.

Ont voté contre : MM. le général Chareton, Chevandier, Clerc, Dupuy, Malens.

Isère. — A voté pour : M. Jourdan.

Ont voté contre : MM. Briller, de Combarieu, Chaper, Eymard-Duverny, Michal, Ladichère, de Quinsonas, Reynaud.

N'ont pas pris part au vote : MM. Gueidan, Rioulet.

Absents par congé : MM. Breton, Jouteur, Montrosier.

Loire. — Ont voté pour : MM. Julien, de Meaux, de Montgolfier, de Sugny.

Ont voté contre : MM. Callet, Boullier, Cunin, Doran.

N'ont pas pris part au vote : MM. Arbel, Chérin, Chavassieu.

Saône-et-Loire. — Ont voté pour : MM. de La Guiche, Jourdan.

Ont voté contre : Alexandre, Boisset, Daron, Durand, le général Guillemaut, de Lacretelle, le général Pélissier, Renaud, Rolland.

N'a pas pris part au vote : M. Mathieu.

Ardeche. — A voté pour : M. le baron Chaurand.

Ont voté contre : MM. Rouvère, le comte Rampon, Destremx, Seignobos, Combarieu.

N'ont pas pris part au vote : MM. Broet, Thailand.

Le ministre de la guerre vient d'adresser un circulaire à MM. les généraux commandants la division militaire et les généraux inspecteurs, afin de leur prescrire la confection des historiques de chaque régiment.

L'Assemblée nationale a voté samedi un projet de loi qui intéresse tous les porteurs de titres et dont le besoin se fait vivement sentir par suite des incendies et des vols commis pendant la Commune.

D'après cette loi, le premier acte du porteur de titres dépossédé sera de faire opposition par huissier à l'établissement débiteur.

Au bout d'un an, quand deux coupons auront été payés, l'opposant pourra se faire autoriser par le président du tribunal civil à toucher les dividendes des semestres suivants.

Pour les coupons perdus, ils pourront être encaissés au bout de trois ans sans autorisation.

Au bout de dix ans après, la notification de l'opposition, les compagnies seront tenues de donner des titres nouveaux.

Ces dispositions sont applicables aux titres émis par les départements, les communes et les établissements publics, mais nullement aux billets de la banque de France, qui sont régis par des dispositions spéciales actuellement en vigueur.

L'inauguration de l'Exposition subira, paraît-il, un nouveau retard. Elle sera, dit-on, reportée au 8 juillet.

M. Pascal est allé hier matin à la Croix-Rousse avec sa famille ; il a visité plusieurs ateliers de tissage.

Cette promenade à travers nos industries lyonnaises a duré de neuf heures à onze heures.

Le concert d'hier au palais de la Bourse a été splendide. Le temps nous manque pour en parler avec détail ; mais nos lecteurs ne perdront rien à attendre et nous leur promettons un compte rendu de cette remarquable solennité musicale.

Les artistes partent pour Saint-Etienne, ainsi que nous l'apprend le *Mémorial de la Loire*. Ils y donneront demain un concert également au profit des veuves et orphelins alsaciens et lorrains. Nous pouvons promettre à notre confrère une soirée dont il gardera le souvenir.

Ce matin, à 8 heures, la *Fanfare gauloise* jouait dans la cour de l'école de la Martinière, devant un certain nombre d'artistes convoqués, Robert le Diable arrangé par le célèbre et regretté Jules Merrey de Dijon.

Cette société, si honorablement connue à Lyon, est l'une de celles qui joueront dans les kiosques de l'Exposition.

Aujourd'hui, à midi, à l'Alcazar, a lieu la distribution des prix aux élèves de la société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Vacherot député, présidera.

En vertu d'une décision prise par le conseil général à sa dernière session, quatorze aliénés ont été transférés hier de l'hospice de l'Antiquaille à celui de Bourg.

On se rappelle les craintes qu'avait inspirées, au point de vue de la santé publique, le moment du retrait des eaux dans les vastes prairies submergées du bassin de la Saône. Grâce au temps favorable, et surtout au vent du nord qui a accompagné ce retrait, effectué partout depuis plusieurs jours, toute crainte a aujourd'hui disparu.

Un de nos confrères annonce que parmi les victimes de la catastrophe de Juvisy se trouve M. Matossi, propriétaire du café de Madrid, à Lyon.

M. Matossi, qui voyageait avec sa femme, aurait reçu des blessures qu'on avait crues d'abord de peu d'importance, mais qui auraient pu après occasionner sa mort.

M. Matossi était Suisse, du canton des Grisons.

On se rappelle ce fait que nous avons raconté : un cabaretier jetant sur sa devanture un consommateur qui avait oublié sa bourse, et cela avec une telle violence que celui-ci passa presque entièrement à travers le vitrage, s'y labourant horriblement la figure.

L'affaire vient d'être jugée en police correctionnelle. L... le cabaretier, a été condamné à 15 jours de prison et 400 fr. de dommages-intérêts envers sa victime.

Nous marchons de plus en plus du côté de la revanche et de la régénération.

Hier, la mairie de la Croix-Rousse a uni quatorze couples.

On sait quel bienfait a été pour la France l'introduction des mérinos. On va essayer au parc de la Tête-d'Or une acclimatation dont on espère presque d'aussi beaux résultats.

On attend à la ménagerie un envoi de quelques sujets d'une race ovine, inconnue en Europe. Il s'agit de brebis qui donnent du lait presque en aussi grande abondance que les chèvres, et qui produisent, en outre, autant de laine que les mérinos, et autant de viande que les bonnes races de boucherie.

On trouve ces précieuses brebis dans quelques cantons seulement de l'Algérie. On va tenter de les acclimater en France. C'est le rédacteur du *Colon algérien* qui a eu l'idée de tenter cette acclimatation, et qui va envoyer le premier lot de ces brebis laitières.

Puisque nous en sommes à parler des animaux du parc plaignons-nous en passant qu'on ait enlevé les étiquettes portant l'indication de leurs noms. Si modeste qu'elle fut c'était une source d'instruction pour le public et il est regrettable qu'il en soit privé.

M. Moïse Vautier, vice-président de la république de Genève ; M. Amédée Girod et M. Michel Chauvet, conseillers d'Etat de ce canton, sont depuis quelques jours en mission à Paris pour traiter, avec la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, de divers projets se rapportant au chemin de fer intérieur de la République et du canton de Genève.

Les pluies qui ont causé dans la plaine tant d'inquiétudes et de dégâts réels sont loin d'avoir porté le même préjudice aux pays de montagnes.

On écrit de Nantua :

« Jamais nos campagnes du Haut-Bugey n'ont eu une plus belle végétation et n'ont donné de si magnifiques espérances. En parcourant ici les champs, les vallons, les coteaux, les clairières, on est saisi d'admiration ; l'aspect de nos villages est ravissant. »

C'est hier qu'a commencé le deuxième tir annuel de la société des carabiniers de Vienne. Cette fête se continuera aujourd'hui dimanche et demain lundi.

Le préfet de la Côte-d'Or vient de prendre un arrêté autorisant les études préparatoires d'un chemin de fer de Beaune à Auxonne.

Saint-Etienne. — On annonçait hier le dépôt d'une interpellation des députés radicaux de la Loire sur les faits qui ont motivé la démission du conseil municipal de Saint-Etienne.

Par décret de M. le président de la République française du 6 juin courant, M. G. NE-RARD a été nommé avocat près le tribunal civil de première instance de Lyon, en remplacement de M. S. TREPPOZ, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du 15 juin.

Dans le nombre des exposants lyonnais dont l'installation est terminée, on remarque, au palais de l'Exposition, dans le groupe des produits chimiques, la vitrine de M. VIGAT, le promoteur de l'insecticide dont l'usage est devenu si populaire. Ce produit, qui a pris naissance à Lyon, a acquis une telle importance, que depuis longtemps M. VIGAT a dû établir une maison à Paris pour l'exploitation de ce seul article.

Saint-Etienne. — Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière* de M. Barry de Londres.

SAINT-ETIENNE, 21 Juin 1872.

NUMERO	SORTES	FRANCE	ETRANGER	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	PORTS
18	Organsins	4	1	1	1	1	1444 40
10	Trames...	1	1	1	1	1	520 96
4	Grèges...	1	1	1	1	1	69 43
1	Diverses	1	1	1	1	1	1
1	Bobines	1	1	1	1	1	1
29		5	1	9 13	1	1	12034 79
BALLOTS PESÉS							
11	Organsins	3	1	1	1	1	331 58
3	Trames...	1	1	1	1	1	21 36
4	Grèges...	1	1	1	1	1	68 07
1	Diverses	1	1	1	1	1	1
15		3	1	5 4	1	1	1472 01
12 Déroulages... 5 Grèges							
34 Ouvrées... 3 Moulinées							
AVIGNON, 22 Juin.							
13	Organsins	1	1	1	1	1	750 73
1	Trames...	1	1	1	1	1	1
1	Grèges...	1	1	1	1	1	1
1	Diverses	1	1	1	1	1	1
13		1	1	1	1	1	44 10
BALLOTS PESÉS							
1	Organsins	1	1	1	1	1	1
1	Trames...	1	1	1	1	1	1
1	Grèges...	1	1	1	1	1	1
1	Diverses	1	1	1	1	1	1
1		1	1	1	1	1	44 10

SPECTACLES ET CONCERTS

23 Juin

GRAND-THEATRE

LA CHATTE BLANCHE

grande féerie

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaité, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs. Trois grands ballets, réglés par M. Justant, et exécutés par 100 danseuses. A dix heures, la splendide *Tableau des Oiseaux*. On commencera à 7 heures 1/2.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, à la façade du théâtre, sous le grand vestibule. — On peut s'y procurer, à l'avance, des places pour toutes les représentations de la *Chatte Blanche*. — Les cartons pris le soir, au bureau, ne sont valables que pour la représentation du soir.

THEATRE DU GYMNASSE

La comtesse de Somerville, comédie. — Il est de la Police, vaudeville. — Midi à quatorze heures, vaudeville.

THEATRE DES NOUVEAUTES

Les Cent Vierges, opéra-bouffe. — Madame at-

tend Monsieur, comédie.
On commencera à 8 heures.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.

1. Ouverture du *Proserpine* (Adam).
2. La distraction, valse (Strauss).
3. Fantaisie sur la *File du régiment* (Genin).
4. Ouverture de *Charles VI* (Halévy).

Deuxième partie.

1. Ouverture de *Guillaume Tell* (Rossini).
2. Grande fantaisie sur les *Huguenots* (A. Luit-
3. Marche turque (Mozart).
4. Sous le Masque, polka (Arban).
5. Valse, galop original (E. André).

On commencera à 8 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 23 juin

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	barom.	du ciel
à midi			à 7 h. du m

+18° +26° 0,745 beau N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 0.50
Sa température... +21°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.50
Sa température... +19°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 15 juin... 0,033

Rente Italienne

5 0/0

COMPTOIR D'ESCOMPTE

de Paris

L'Agence de Lyon paie dès à présent le coupon semestriel du 5 0/0 Italien et

GARANTIT LES RISQUES DE ROUTE

DES TITRES

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

rue Neuve, 23

COUPON DU 1^{er} JUILLET 1872

L'Agence se charge de l'encaissement de tous les coupons dont le montant est officiellement connu 3493

RENTE ITALIENNE

5 0/0

MM. P. GALLINE et C^{ie}, 13, rue de Lyon, paient dès à présent le coupon du 1^{er} juillet et garantissent les risques de route des titres. 3515

Rente Italienne

La Société Générale, rue de Lyon, n. 6, paie, dès à présent, le coupon du 1^{er} juillet. Les titres devront être expédiés à Paris.

La Société Générale garantit les risques de route.

La Société Générale paie, en outre, tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu. 3492

RENTE ITALIENNE

5 P. 00

La Société Lyonnaise DE DÉPÔTS ET DE COMPTES-COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL, palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, paie dès à présent, le coupon du 1^{er} juillet et garantit les risques de route des titres. 3500

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURNOY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

22, QUAI JOINVILLE, 22

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Par suite de liquidation

Vente aux enchères

MATÉRIEL DE SERRURERIE

rue Servant, 3, lundi vingt-quatre juin huit cent soixante-douze, à midi.

Ce matériel consiste en enclumes, soufflets, marteaux, outils divers, serrures et divers objets mobiliers dépendant dudit fonds en liquidation. Requête de monsieur Dargère, place des Cordeliers, 12, syndic définitif de la liquidation Berteaux (Louis), qui était serrurier audit lieu, et en vertu d'ordonnance de monsieur le juge-commissaire de la liquidation. Cinq pour cent. 3554

Etude de Me BEAUJOLIN,

huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi vingt-cinq juin huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, dans les lieux où ils se trouvent, montée Saint-Sébastien, 20, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : Bureau, secrétaire, table, chaises, pendule, etc., etc. 3549

Etude de Me RUMBAUD,

notaire à Fontaines-sur-Saône, successeur de Me Brunier et Vignot.

CAPITAL

A VENDRE

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

sur les rives de la Saône.

A VENDRE

UNE MAISON

Revenu, 9,000 fr.; prix, 162,000 fr. S'adresser à M. MORAND, place des Terreaux, 7, au 1^{er}, de midi à 2 heures. 3469

CAPITAUX

à placer sur bonne hypothèque. S'adresser à M. Mestrallet, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23. 3552

ON DEMANDE DE SUITE

une Alsacienne ou Lorraine, pour femme de chambre. Intitulé de se présenter si on n'a pas de bons renseignements. S'adresser au bureau du journal. 3520

ON DEMANDE à emphyteuse

de dix mille francs en rentes viagères. Bonnes garanties. S'adresser au bureau du journal. 3426

UN BON COCHER

valet de chambre, et sa femme, cuisinière, munis de bons renseignements, désirent se placer tous les deux dans la même maison. S'adresser, par lettre, aux initiales P. C. G., bureau du Journal de Lyon. 3508

ON DEMANDE une place

de valet de chambre ou cocher, dans une maison bourgeoise. S'adresser à M. Joseph Koch, chez M. Stoffel, rue Ste-Hélène, n. 26. 3092

A LOUER DE SUITE

VASTES MAGASINS

et locaux, avec cours et belles caves, quai Tilsitt, 26, et porte cochère rue Sainte-Claire. S'y adresser, maison Douvène. 3495

INSTITUT

MATRIMONIAL

FONDÉ PAR M^{me} DE SAINT-JUST.

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions. 32, rue Maubeuge, 32 PARIS. 3093

Nouvelle Encre

de la *Gazette de Lyon* et de la *Presse*, pour la plume, à l'usage des écrivains. Nouvelle Encre violette, qui ne s'efface pas. Chez tous les papeteriers.

BENZINE J. GARDOT

DIJON.

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans abîmer les couleurs.

LE FLACON 25 c. 250. Dépôts à Lyon chez M. BEKLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde. 3092

Service des Subsistances militaires

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi vingt-neuf juin courant, il sera procédé à deux heures de relevée, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 8,000 quintaux métriques de Foin; 8,000 — — — — — de Paille; 1,000 — — — — — d'Avoine.

À livrer dans les magasins militaires de Lyon. Ces denrées devront être de la récolte de 1872, sauf 3,000 x/m de foin et 3,000 x/m de paille, livrables du 1^{er} au 15 juillet, qui devront provenir de la récolte de 1871. Ces dernières quantités devront être soumissionnées distinctement, soit en totalité, soit par fraction de 100 x/m au minimum.

L'instruction et le cahier des charges sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Adolphe-Perrin, n. 9), où le public sera admis à en prendre connaissance.

EAU DE VICHY, SOURCE DE ST-YORRE

La plus gazeuse et la moins altérable par le transport. — Elle est souveraine contre les maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte. DÉPÔTS À LYON : MM. SARTENA, pharmacien, place des Célestins; BARNOD, pharmacien, rue de Lyon, 3; POULAT, quai de la Charité, 38; et VACHON, cloître des Chartreux, 24. 3452

ASTHME

REMÈDE D'ABYSSINIE

D'EXIBARD

pharmacien, rue St-Martin, 125, Paris.

Traitement curatif, assurant la guérison complète de l'Asthme, de l'oppression, des suffocations; toux nerveuse, du catarrhe et de la coqueluche.

Boîte, 5 francs. — Demi-boîte, 3 francs. Dépôt à Lyon, pharmacien BARNOD, 3, rue de Lyon. A la même pharmacie, dépôt du Vin de Quinquina, tonique et fébrifuge. 3123

INSECTICIDE VICAT

Les Cafards, les Punaises sont détruits en projetant avec l'insufflateur sur les groupes d'insectes cachés le jour, la poudre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les puces, poux, araignées, fourmis, en saupoudrant avec le flacon dont on a percé de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats, volailles, fourrages.

L'Insecticide Vicat, le premier et le seul garanti par la signature de l'inventeur, se vend en flacons à Paris, 125, rue St-Denis, à Lyon, 18, rue Bugeaud et chez tous les épiciers. 3519

PARIS

HOTEL DES DEUX-MONDES

8, rue d'Antin, 8

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS

M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confort. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOT, LAVABO, RAINS ET DOUGHES

Excellente Table d'hôte.

Prix très-modérés.

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS sont toujours guéries par la

LIQUIDE DE BESSON

au sirop d'écorce d'orange amère. Les expériences faites de puis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du Sirop de Pepsine-Besson, comme digestif, modificateur, tonique, et facilité la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation des intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix : 3 francs.

Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

LIQUIDATION D'HORLOGERIE

EN TOUTS GENRES

35, RUE DE LYON, 35

LA MAISON GUYON

CHANGEMENT DE DOMICILE

se décide à faire un grand sacrifice pour liquider toutes ses marchandises. Choix considérable de pendules de tout style, bronze d'art, lampes, coupes, flambeaux, etc., etc. 3099

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

32, 33, 34, 36, 38

EXIGER

CETTE

MARQUE

A L'UNION AMÉRICAINE

PROGRES & BONNE FOI

A LA

PLAQUE

ANCIENNE

MAISON

PASCALIS

E. INGOLD

SUCCESSION

UN BEAU VOLUME IN-8° RAISIN

De 37 feuilles, 584 pages..... 8 fr.
Franco par poste contre mandat..... 9 fr.

Extrait du Sommaire :

Introduction inédite du général Trochu. — Articles du *Figaro*. — Réponses de MM. de Villermont et de Vieu. — Réponse du général Trochu. — Déposition de 8 témoins. — Les débats. — Plaidoirie complète de M^{re} Allou. — Réquisitoire de l'avocat général. — Plaidoiries de M^{re} Grandperret et de M^{re} Lachaud, d'après le *Figaro*. — Réponse complète du général Trochu. — 28 documents divers cités au cours des débats. — 27 pièces justificatives inédites : 6 lettres du général Neumayer; 1 lettre du maréchal Valant; 2 du général Trochu; 1 du général Pallikau; 15 circulaires, dépêches, déclarations et rapports divers; 1 lettre de M^{re} Dupanloup. — Conclusion du général Trochu.

J. HETZEL et C^{ie}, Éditeurs de la *Géographie illustrée de la France*, par Jules VERNE et Th. LAVALLÉE, 10 fr. — 18, rue Jacob, Paris

PRIX 8 FRANCS

L'EMPIRE ET LA DÉFENSE DE PARIS

LE JURY DE LA SEINE. — INTRODUCTION & CONCLUSIONS

Seule Édition renfermant

Les Débats dans leur complet

AUGMENTÉ DE 23 NOUVEAUX DOCUMENTS, SUIVIS DE 27 PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES ET DE 10 TABLEAUX DE GÉNÉRAL TROCHU, AVEC 5 APPENDICES.

BOURSE DE PARIS — Samedi 22 Juin (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS			Précéd. clôture		Dernier cours		OBLIGATIONS			Précéd. clôture		Dernier cours	
AU COMPTANT ET A TERME													
3 0/0		cpt	54	54	54	54	Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.		427	50	427		
5 0/0	Empr. j. août.	cpt	54	52	54	52	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. janv.		210	..	211		
5 0/0	Empr. nov.	cpt	85	25	85	25	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		383	75	383		
— D. Esc. j. janvier		cpt	85	37	85	37	V. de Paris 1855-60 500 325 f. j. août.		440	..	441		
4 1/2 0/0 j. 22 sept.		cpt	76	75	77	25	V. de Paris 1859 r. 400 j. janv.		281	50	281		
Banque de France.		cpt	3755	..	3765	..	V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.		254	50	254		
Comptoir d'escompte.		cpt	665	50	662	50	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. j. nov.		84	..	84		
500 f. j. février.		cpt	662	50	..	..	Ville de Lille 1860 — janv.		92	..	92		
Crédit agricole		cpt	496	25	..	..	id. id. 1868 — avril.		87	50	87		
Crédit foncier.		cpt	890	..	887	50	Ville de Roubaix		37	50	..		
500 fr. — 250 fr. p.		cpt	893	77	895	..	V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars		98	75	..		
Société générale alg.		cpt	480	..	480	..	V. de Bruxelles 1868, id. janv.		104	50	104		
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.		cpt	623	75	620	..	Foncières 4 0/0... j. novem.		465	..	460		
Crédit mobilier.		cpt	..	..	425	..	id. id. 10%... id.		90	..	89		
500 fr. j. janvier		cpt	425	..	420	..	id. id. 1863... id.		449	..	440		
Société de Dépôts. J. nov.		cpt	542	50	542	50	id. 3 0/0... id.		420	..	410		
Société générale.		cpt	567	50	565	..	id. 10%... id.		82	50	..		
500 fr. — 250 fr. p.		cpt	565	..	567	50	Communales... mai		340	..	342		
Est.		cpt	507	50	505	..	id. 5%... id.		68	..	68		
Paris-Lyon-Méditerran.		cpt	832	50	830	..	Alger 5 0/0 r. p. 500 f. j. août.		895	..	895		
500 fr. j. novembre.		cpt	835	..	835	..	Foncier coloniale 500 f. r.		510	..	510		
Midi		cpt	605	..	606	23	— 6 0/0 r. 600 f. r.		1025	..	1035		
500 fr. j. juillet.		cpt	610	..	615	..	Orléans 1843, 4 0/0. j. janvier.		925	..	925		
Nord		cpt	990	..	988	75	Rouen 47-49, 5 0/0. j. juin.		940	..	940		
400 fr. j. juillet.		cpt	990	..	988	75	Havre 1854, 5 0/0. septem.		1000	..	975		
Orléans		cpt	822	50	822	50	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre		355	..	355		
500 fr. j. octobre.		cpt	805	..	802	50	Ouest 1852-54, 5 0/0 j. janvier		448	75	447		
Ouest		cpt	512	50	512	50	Est 5 0/0, r. à 650 fr. j. janv.		287	..	287		
500 fr. j. juillet.		cpt	683	75	680	..	Est 5 0/0, p. l'Etat 500 f. j. nov.		489	75	489		
Gaz.		cpt	687	50	680	..	Médit. 5 0/0, p. l'Etat.		290	..	290		
250 fr. j. octobre.		cpt	30	50	31	..	Bourbonnais... janvier		303	..	297		
Société immobilière		cpt	30	50	31	..	Médit. 1852-55, gar. id.		300	..	299		
500 fr. j. janvier 1867..		cpt	242	50	245	50	Nord id.		296	50	294		
Ce transatlantique		cpt	393	..	393	75	Orléans.		282	50	282		
500 fr. j. juillet.		cpt	393	..	393	75	Victor-Emman. gar. avril		285	..	287		
Canal de Suez		cpt	393	..	393	75	Grand-Central. janvier.		287	..	287		
500 fr. j. janvier		cpt	393	..	393	75	Genève 1855 id.		287	..	287		
Suez — Délégations		cpt	30 3/4	..	30 3/8	..	Lyon 3 0/0... avril.		292	50	291		
Espagne 3 0/0 extérieur.		cpt	69 65	..	69 70	..	Lyon fusion... janvier.		282	..	280		
— Jonissance juillet.		cpt	69 65	..	69 70	..	Lyon 1866... avril.		287	..	287		
— Etats-Unis 5 0/0		cpt	104 1/2	..	103 7/8	..	Quesr, g. p. l'Etat. janvier.		287	50	285		
— Jonissance novembre		cpt	69 65	..	69 70	..	Midi, g. p. l'Etat id.		287	..	288		
— Italien 5 0/0		cpt	69 65	..	69 70	..	Est, g. p. l'Etat juin.		277	50	274		
— Jonissance janv.		cpt	69 65	..	69 70	..	Arden. g. p. l'Etat. janvier.		284	..	281		
Dette turque 5 0/0		cpt	54 80	..	55 25	..	Bourbon. g. p. l'Etat id.		290	..	290		
— Jonissance juillet.		cpt	54 80	..	55 25	..	Charente... avril.		276	75	275		
Crédit foncier d'Autriche.		cpt	938 50	..	932 50	..	Romains... j. janv.		163	..	189		
500 fr. j. j. janvier		cpt	938 50	..	932 50	..	Saragossa id.		208	..	205		
Crédit mob. espagnol.		cpt	508 75	..	510	..	Pamplune... octob.		167	..	167		
500 fr. j. janvier		cpt	508 75	..	510	..	Nord de l'Espagne. avril.		200	..	198		
Autrichiens		cpt	812 50	..	812 50	..	— rev. var. oct. 70		149	..	147		
500 fr. j. j. janvier		cpt	812 50	..	812 50	..	Portugais... janvier		479	..	479		
Autrichiens nouveaux		cpt	765	..	762 50	..	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. f.		282	..	282		
500 f. 200 f. p. j. janvier		cpt	465	..	466 50	..	Gaz parisien, int. 25 fr. r.		440	..	437 50		
Sud-Autrichien-Lombard		cpt	463	50	467 50	..	Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f.		385	..	386 25		
500 fr. j. j. janvier		cpt	463	50	467 50	..	Transatlant., int. 25 f. 500 f.		400	..	398 75		
Nord de l'Espagne		cpt	88 75	..	87 25	..	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.		494	..	494		
500 fr. — J. j. janvier 1865.		cpt	129 75	..	130	..	Tobacs d'Italie, int. 27 fr 50.		487 50	..	487 50		
Romains. — J. oct. 1865.		cpt	129 75	..	130	..	Foncier suisse 5 0/0.		171	25	170		